



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-05-87-A
Date : 2 décembre 2009
Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE D'APPEL

Devant : **M. le Juge Liu Daqun, juge de la mise en état en appel**
Assisté de : **M. John Hocking, Greffier**
Ordonnance rendue le : **2 décembre 2009**

LE PROCUREUR

c/

**NIKOLA ŠAINOVIĆ
DRAGOLJUB OJDANIĆ
NEBOJŠA PAVKOVIĆ
VLADIMIR LAZAREVIĆ
SRETEN LUKIĆ**

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE DE LA CONFÉRENCE DE MISE EN ÉTAT

Le Bureau du Procureur

M. Paul Rogers

Les Conseils des Accusés

**MM. Toma Fila et Vladimir Petrović pour Nikola Šainović
MM. Tomislav Višnjić et Peter Robinson pour Dragoljub Ojdanić
MM. John Ackerman et Aleksandar Aleksić pour Nebojša Pavković
MM. Mihajlo Bakrač et Đuro Čepić pour Vladimir Lazarević
MM. Branko Lukić et Dragan Ivetić pour Sreten Lukić**

NOUS, LIU DAQUN, juge de la Chambre d'appel du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (respectivement la « Chambre d'appel » et le « Tribunal ») et, en l'espèce, juge de la mise en état en appel¹,

VU le jugement rendu le 26 février 2009 par la Chambre de première instance III dans *Le Procureur c/ Milan Milutinović et consorts*, affaire n° IT-05-87-T,

ATTENDU que, en application de l'article 65 *bis* B) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement»), une conférence de mise en état doit être convoquée dans les cent vingt jours du dépôt de l'acte d'appel puis tous les cent vingt jours au moins pour donner à toute personne détenue en attente du prononcé de l'appel la possibilité de soulever des questions s'y rapportant, y compris son état de santé mentale et physique,

ATTENDU que Nikola Šainović, Dragoljub Ojdanić, Nebojša Pavković, Vladimir Lazarević et Sreten Lukić sont actuellement détenus au quartier pénitentiaire des Nations Unies à La Haye en attendant qu'il soit statué sur les appels interjetés contre le jugement,

ATTENDU qu'en l'espèce la dernière conférence de mise en état a eu lieu le 25 septembre 2009,

EN APPLICATION de l'article 65 *bis* B) du Règlement,

ORDONNONS qu'une conférence de mise en état se tienne devant nous le lundi 18 janvier 2010, à 9 heures, dans une salle d'audience qui sera précisée par le Greffe du Tribunal.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 2 décembre 2009
La Haye (Pays-Bas)

Le juge de la mise en état
en appel

/signé/

Liu Daqun

[Sceau du Tribunal]

¹ *Le Procureur c/ Milan Milutinović et consorts*, affaire n° IT-05-87-A, *Order Appointing the Pre-Appeal Judge*, 19 mars 2009.